

30 mars 2009

## Communiqué

### 5<sup>ème</sup> risque de protection sociale : où va le gouvernement ?

En 2007, le Conseil de la CNSA a mené une réflexion qui déboucha en octobre de cette même année sur un texte adopté à la quasi unanimité. Ce texte prônait la création d'un nouveau droit universel d'aide à l'autonomie s'appuyant sur une prestation de compensation, unique (personnes âgées et handicapées), quel que soit l'âge, le projet de vie, le lieu d'habitation de la personne.

Sur la lancée de cette contribution au débat, le gouvernement lança, au premier semestre 2008 une concertation qu'il punctua par un document d'orientation, présenté devant les conseillers de la CNSA le 28 mai et par la mise en place de groupes de travail à partir du mois de juillet. C'est avec le réel espoir d'être entendus que l'ensemble des organisations composant le GR31 et les partenaires sociaux se sont engagés dans ces groupes.

Six mois plus tard, la déception est à la hauteur des espoirs suscités : immense ! Le gouvernement semble limiter sa réforme à un simple toilettage de l'APA et à la seule création d'un droit à l'évaluation individualisée des besoins. Tout le reste est flou, laissant même craindre une réduction des financements publics.

C'est pourquoi, les partenaires sociaux et les organisations composant le GR31 demandent que le gouvernement présente enfin un texte sur lequel pourra s'engager et se conclure une véritable concertation, tenant compte des réflexions menées, afin d'aller vers la création d'un nouveau champ de la protection sociale d'aide à l'autonomie. Les signataires rappellent leur exigence d'un financement reposant, très majoritairement, sur la solidarité collective, une gestion de proximité assurée par les Conseils généraux et une garantie d'égalité de traitement apporté par l'existence d'une caisse nationale (CNSA).

Pour les organisations signataires, le développement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées représente bien plus qu'une dépense pour la collectivité : il participe à la croissance de la richesse nationale, en développant de l'activité, de l'emploi et du bien-être pour la population, et interroge positivement notre projet de contrat social.

**GR31 – CGT- CFDT – FO-CFE-CGC**

*Le GR31 regroupe les 31 organisations représentatives des personnes âgées, des personnes handicapées ou œuvrant à leur égard qui siègent au Conseil de la CNSA. Il s'est donné pour mission de préparer le positionnement des organisations précitées dans les débats du Conseil de la CNSA et de contribuer à l'édification d'un nouveau risque de protection sociale pour l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.*